



UEMOA UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

**DIPLOME D'ETUDES SUPERIEURES DE COMPTABILITE ET GESTION
FINANCIERE DE L'UEMOA
(DESCOGEF)
SESSION 2022**

**EPREUVE : COMPTABILITE FINANCIERE APPRONDIE ET COMPTABILITE DES
SOCIETES**

Durée : 4 heures

Cette épreuve comporte trois dossiers indépendants :

DOSSIER 1 : ETUDE COMPARATIVE SYSCOHADA/ IFRS

DOSSIER 2 : OPERATIONS ET PROBLEMES COMPTABLES SPECIFIQUES

DOSSIER 3 : COMPTABILITE DES SOCIETES COMMERCIALES

SOMMAIRE ANALYTIQUE

DOSSIERS	CONTENU	DUREE	BAREME
DOSSIER 1	<u>Etude comparative SYSCOHADA/ IFRS</u> <ul style="list-style-type: none">• IAS 1 Présentation des états financiers versus SYSCOHADA	1h	12 points
DOSSIER 2	<u>Opérations et problèmes comptables spécifiques</u> <ul style="list-style-type: none">• Garanties sur produits vendus• Contrat de cession-bail• Comptabilisation des indemnités de fin de carrière• Coût d'emprunt• Concession de service public	2h30	40 points
DOSSIER 3	<u>Comptabilité des sociétés commerciales</u> <ul style="list-style-type: none">• Obligations remboursables en actions	30 mn	8 points
TOTAL		4 H	60 points

Note préliminaire :

Document autorisé : liste des comptes du SYSCOHADA révisé, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé : une calculatrice de poche à fonctionnement autonome.

Avis important : Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter une date, les numéros et les noms des comptes et un libellé.

DOSSIER 1 : Etude comparative SYSCOHADA/ IFRS (12 POINTS)

CAS N° 1 : Présentation des états financiers IAS 1 versus SYSCOHADA

Les informations relatives à la présentation du bilan de la SA **PRESANTAS** (avant affectation) au 31/12/N (en KF) se présentent comme suit :

• immobilisations incorporelles	10 000
• immobilisations corporelles	40 000
• immobilisations financières ⁽¹⁾	17 500
• stocks de marchandises	20 000
• créances ⁽²⁾	15 000
• titre de placement	2 000
• banques et caisse	500
• capital social	15 000
• réserves	20 000
• résultat de l'exercice	7 500
• provisions pour litiges ⁽³⁾	2 500
• dettes financières ⁽⁴⁾	30 000
• dettes fournisseurs ⁽⁵⁾	20 000
• dettes fiscales et sociales ⁽⁶⁾	10 000

(1) Il s'agit de titres de participation pour 15.000 et d'un prêt accordé à une autre filiale pour un montant de 2.500. Ce prêt doit être remboursé dans 6 mois.

(2) Dont 3.000 correspondant à des créances à échéance supérieure à 12 mois (hors exploitation).

(3) Parmi les provisions pour litiges, figure une provision pour un litige avec un salarié d'une valeur de 1.000. La décision du tribunal est attendue dans 3 mois. Le reste est à plus de 12 mois à la date de clôture de l'exercice.

(4) Dont 10.000 remboursables dans les 12 mois.

(5 et 6) Ces dettes ont une échéance inférieure à 12 mois

∞ Mission :

1. Quelles sont les différences en termes de composantes des états financiers entre le SYSCOHADA et la norme IAS 1 :
 - au niveau des comptes individuels ,
 - au niveau des comptes consolidés.
2. Quelles sont les deux critères de classement des postes au Bilan préconisés par :
 - la norme IAS 1,
 - le SYSCOHADA.

3. Quelles sont les critères de classement des postes au Compte de résultat préconisés par :
 - la norme IAS 1,
 - le SYSCOHADA.
4. Que représente les OCI (*other comprehensive income*) dans le compte de résultat ? Donner trois exemples de OCI.
5. Présentez le bilan de SA PRESENTAS (modèle en paysage) selon :
 - le SYSCOHADA,
 - la présentation courant/non courant requise par la norme IAS 1.

DOSSIER 2 : Opérations et problèmes comptables spécifiques (40 POINTS)

CAS N° 2 : Garanties sur produits vendus (8 POINTS)

La SARL NORMAS est un fabricant de matériels industriels sophistiqués. Elle conclut, avec un client local le 01/10/N, un contrat portant sur la vente d'un matériel pour 80.000.000. Tout l'équipement vendu par le fabricant s'accompagne d'une garantie type de 18 mois.

Le contrat comporte les deux options de garanties suivantes :

- Option 1 : une garantie qui procure une assurance est offerte systématiquement à tous les clients pour les 18 mois qui suivent l'achat. Le coût moyen de la réparation, estimé selon les statistiques, représente 1% du prix de vente ;
- Option 2 : lors de la conclusion du contrat, le client a acheté une garantie spéciale de 6 ans, au prix de 3.000.000 qui est valable dès la signature du contrat.

↳ Nota : Ne pas tenir compte de la TVA.

↳ Mission : Procéder à l'analyse de l'opération et passer les écritures nécessaires selon les deux options.

CAS N°3 : Contrat de cession-bail (12 POINTS)

La société OLPHISAS cède le 01/01/N son siège social à la SA JOSEPHAS qui est un établissement spécialisé en ingénierie financière pour un prix de cession HT de 500.000.000 (règlement au comptant par chèque bancaire). Le contrat de cession-bail prévoit qu'elle sera locataire de ce bâtiment pendant les 10 années suivantes avec une option de rachat raisonnablement exerçable. Le prix de la levée d'option du bâtiment est fixé à 350.000.000.

Ce bâtiment avait été acquis pour 600.000.000 et déjà amortit pour 240.000.000. La durée d'utilité du bâtiment est de 25 ans (mode linéaire).

Pendant la période de location, le loyer annuel payable à terme échu sur 10 ans est de 35.000.000 HT. La première échéance est fixée au 31/12/N. Le taux de TVA est de 18%.

↳ Mission :

1. L'opération s'analyse comme une vente ou un financement ?
2. Ecrire du côté du vendeur-preneur, l'équation qui permet d'obtenir le taux d'intérêt implicite qui s'élève à 4,566%.
3. Présenter un extrait du tableau d'amortissement de la dette de location-acquisition (N et N+1)
4. Passer les écritures nécessaires en N chez le vendeur-preneur et ensuite chez l'acheteur-bailleur.

CAS N° 4 : Comptabilisation des indemnités de fin de carrière (6 POINTS)

La société IFCAS fait appel à votre expertise pour la comptabilisation de l'indemnité de départ à la retraite :

Provision Retraite 31/12/N-1	2 059 833 199
Coût des services rendus au cours de l'exercice N	122 203 464
Coût financier N	117 608 271
Gains actuariels ⁽¹⁾	-95 750 611
Prestations payées en N ⁽²⁾	-202 337 990
Provision retraite 31/12/N	2 002 556 333

(1) Les gains actuariels sont liés à un changement des hypothèses démographiques

(2) Les prestations payées aux salariés qui sont partis à la retraite au cours de l'exercice N sont supposées réglées par virement bancaire au 31/12/N.

↳ Mission : Passer les écritures nécessaires au 31/12/N.

CAS N° 5 : Coût d'emprunt (6 POINTS)

La société EMPRUNTAS a financé la construction en interne d'un entrepôt industriel sur sol propre, débutant le 01/04/N et s'achevant le 31/12/N, par la souscription de trois emprunts, remboursables à terme échu.

Date de l'emprunt	Montant	Taux
1 ^{er} emprunt : 01/04/N	100 000 000	4%
2 ^e emprunt : 01/06/N	150 000 000	3,5 %
3 ^e emprunt : 01/09/N	200 000 000	3%

Les dépenses engagées par la société sont de 250.000.000 le 01/04/N, 200.000.000 le 01/07/N et de 50.000.000 le 01/10/N. La période de fabrication est jugée significative.

↳ Mission :

1. Calculer le coût d'emprunt et le coût de production de l'entrepôt.
2. Comptabiliser la production de cette immobilisation au 31/12/N.

CAS N° 6 : Concession de service public (8 POINTS)

La SA CONCESSAS doit dans le cadre d'un accord de concession de services avec l'Etat, financer, construire, assurer la maintenance et exploiter un pont à péage pendant 20 ans. Les coûts des travaux de construction s'élèvent à 150 milliards. La marge réalisée par l'opérateur privé représente 25% du coût des travaux de construction.

L'accord de concession de services prévoit que l'opérateur privé facture un péage aux usagers du pont. L'Etat garantit un revenu minimum de 3 milliards par an à l'opérateur.

Les revenus provenant du droit de percevoir des péages réglés en espèces sont affectés annuellement à hauteur de 68% pour la rémunération de l'actif incorporel et 32% pour le minimum garanti par l'Etat. A la fin de chaque année lorsque les revenus affectés au minimum garanti par l'Etat n'atteignent pas le seuil fixé qui s'élève à 3 milliards par an, l'Etat doit verser la différence par virement bancaire au profit de la SA CONCESSAS.

↳ Mission :

1. Déterminer la valeur actuelle des services de construction représentant la rémunération de l'opérateur privé.
2. Procéder à l'analyse du contrat en mettant en évidence les composantes de la valeur actuelle des services de construction.
3. Passer les écritures nécessaires au 01/01/N, date de livraison du pont à l'Etat.
4. Sachant que les revenus annuels de l'année N s'élèvent à 6.000.000.000, calculer le montant du différentiel à verser par l'Etat à la SA CONCESSAS.
5. Passer les écritures relatives aux revenus annuels et à l'amortissement de l'actif incorporel au 31/12/N.

DOSSIER 3 : Comptabilité des sociétés commerciales (8 POINTS)

CAS N° 7 : Obligations remboursables en actions

La société SOLAS émet 10.000 obligations remboursables en actions avec les caractéristiques suivantes :

Ouverture de la souscription	01/06/N
Fin de la souscription	01/09/N
Nombre d'obligation émises	10 000
Nominal de l'obligation	12 000
Prix d'émission	11 000
Taux de coupon	7%
Echéance	31/12/N+5
Règlement du prix d'émission	01/10/N
Date de coupon	01/10 de chaque année
Période de conversion	Jusqu'au 31/12/N+5

Les modalités de remboursement sont les suivantes : une obligation contre une action de nominal 10 000.

↳ Mission :

- 1- Enregistrer les opérations comptables au titre de l'exercice N.
- 2- Au 31/12/N+5, les 10.000 obligations sont remboursées. Passer les écritures relatives au remboursement.
- 3- Quelles sont les prescriptions du SYSCOHADA relatives aux autres fonds propres en matière de présentation au bilan des autres fonds propres.